



Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Consciente du rôle de fédérateur et d'animateur du territoire en matière de transition énergétique que peut jouer Laval Agglomération, cette dernière a décidé d'engager une démarche pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce nouveau document cadre confortera à la fois le premier plan climat engagé par l'agglomération lavalloise et la feuille de route de développement durable en matière de transition énergétique élaborée par la Communauté de communes du Pays de Loiron.

Objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET que va mettre en œuvre Laval Agglomération doit contribuer à répondre localement, à l'échelle du bassin de vie, aux objectifs nationaux :

- > de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- > de réduction des consommations d'énergie,
- > et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français,

en s'appuyant sur une dimension territoriale et une démarche partenariale de co-construction.

Ce plan, très transversal, établi sur une **durée de 6 ans** concerne tous les domaines de la vie quotidienne : habitat, mobilité, économie circulaire, aménagement, industrie, agriculture, biodiversité, eaux, espaces verts, etc., et tous les acteurs du territoire : collectivités, partenaires, gestionnaires d'énergies, entreprises, habitants, associations... Le PCAET s'articule en particulier avec les documents de planification du développement territorial, d'aménagement et d'organisation de l'espace de Laval Agglomération : SCoT, PLUI, PLH, PGD ...

Contenu du document cadre

Son élaboration doit traduire un véritable projet de territoire par des actions concrètes et partagées.

Le PCAET se compose :

1. d'un diagnostic,
2. d'une stratégie territoriale,
3. d'un plan d'action et du dispositif de suivi et d'évaluation de ce dernier.

L'ensemble de la procédure est publique et implique l'organisation d'une **consultation des 110 000 habitants concernés**

Le PCAET a été lancé lors de la **délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2019**

En savoir plus sur **les modalités d'élaboration et de concertation**

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr